

L'allaitement maternel

Prolongement naturel de la grossesse, l'allaitement maternel permet de conserver ce lien étroit entre la mère et son enfant.

Qu'il soit né à terme ou prématurément, l'allaitement maternel permet de répondre à tous les besoins du bébé :

- ▶ nourriture,
- ▶ affection,
- ▶ sécurité.

Le lait maternel est l'aliment idéal :

- ▶ toujours adapté au bébé,
- ▶ parfaitement nourrissant,
- ▶ seul aliment nécessaire les 6 premiers mois,
- ▶ et de plus toujours prêt et à bonne température !



Le lait maternel présente bien des avantages :

pour maman...

- ▶ prévient les hémorragies après l'accouchement,
- ▶ favorise la remise en place de l'utérus,
- ▶ aide à retrouver la ligne
- ▶ facilite les déplacements : un bébé allaité s'emmène partout !
- ▶ ... et de plus c'est gratuit !

... et pour bébé :

- ▶ plus grande résistance aux infections (gastro-entérites, otites, bronchiolites, infections urinaires),
- ▶ moins de risque d'allergie,
- ▶ moins de risque de diabète et d'obésité.

Et surtout, allaiter est un moment d'échanges et de plaisir :

- ▶ sécurité affective,
- ▶ contact privilégié,
- ▶ plaisir partagé,

- ▶ confiance réciproque.

Et papa dans tout ça, que devient-il ?

- ▶ il est associé à ce choix,
- ▶ il soutient et protège,
- ▶ il encourage,
- ▶ il câline,
- ▶ il profite de ces moments merveilleux.

Il faut savoir aussi que

- ▶ allaiter n'abîme pas les seins,
- ▶ quelle que soit sa couleur, le lait maternel est bon,
- ▶ plus le bébé tète, plus la maman a de lait,
- ▶ maman pudique, allaitement discret : c'est possible,
- ▶ allaiter et travailler, c'est possible aussi !

Enfin bébé n'a besoin que de lait maternel pendant les 6 premiers mois.

On peut ensuite introduire d'autres aliments et poursuivre l'allaitement.

Les contre-indications médicales à l'allaitement maternel sont exceptionnelles.

Si vous avez une inquiétude quant à vos possibilités d'allaiter, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'une spécialiste de l'allaitement (consultations 2 fois par semaine).



CEPENDANT LE CHOIX EST LIBRE

Après avoir été informée, vous choisissez librement la meilleure alimentation possible pour vous et pour votre bébé. Si vous optez pour l'alimentation artificielle, nous respectons votre décision et nous nous engageons à vous accompagner et à tout mettre en œuvre pour la réussite de votre projet

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/j-attends-un-enfant/l-allaitement-maternel-448.html>